



**PREFET DE LA REGION GUADELOUPE
PREFET DE LA GUADELOUPE**

SECRETARIAT GÉNÉRAL

**DIRECTION DE LA CITOYENNETÉ
ET DE LA LÉGALITÉ**

Bureau de la réglementation générale et des élections

**Arrêté DCL / BRGE du 26 décembre 2019
modifiant l'arrêté DCL / BRGE du 29 août 2019 N°971-2019-08-29-007
portant institution des bureaux de vote dans le département de la Guadeloupe
pour la période courant du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020**

Le préfet de la région Guadeloupe,
préfet de la Guadeloupe,
Représentant de l'État dans les collectivités de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin,
Chevalier de la légion d'honneur,
Chevalier de l'ordre des palmes académiques,

- Vu le code électoral et notamment ses articles L.17, L. 124, R.24 , R.26 et R.40 ;
- Vu le décret du Président de la République du 9 mai 2018 portant nomination de Monsieur Philippe GUSTIN en qualité de préfet de la région Guadeloupe, préfet de la Guadeloupe et représentant, de l'État dans les collectivités de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin ;
- Vu l'arrêté DCL / BRGE N° 971-2019-08-29-007 du 29 août 2019 5-09-10 du 9 mai 2019 portant institution des bureaux de vote dans le département de la Guadeloupe pour la période courant du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020 ;
- Vu les demandes de modifications d'implantation de bureaux de vote présentées par les communes de Anse-Bertrand, Basse-Terre, La Désirade et Gourbeyre pour répondre à des situations exceptionnelles (travaux) ou pour corriger des inexactitudes,

Considérant qu'après examen, ces propositions de modifications du lieu de vote sont conformes aux dispositions du code électoral, en particulier celles fixées en son article R. 40 ;

Sur proposition de la secrétaire générale de la préfecture,

Arrête

Article 1er - Le lieu d'implantation des bureaux de vote des communes de Anse-Bertrand, Basse-Terre, La Désirade et Gourbeyre est modifié conformément à l'annexe au présent arrêté.

Pour ces communes uniquement, les pages de l'annexe ci-jointe annulent et remplacent celles de l'annexe à l'arrêté DCL / BRGE du 29 août 2019 N°971-2019-08-29-007 portant institution des bureaux de vote dans le département de la Guadeloupe pour la période courant du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020, les autres pages demeurant inchangées.

Article 2 – La secrétaire générale de la préfecture, le sous-préfet de l'arrondissement de Pointe-à-Pitre et les maires des communes de Anse-Bertrand, Basse-Terre, La Désirade et Gourbeyre sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Basse-Terre, le 26 DEC. 2019

Pour le préfet et par délégation,
La secrétaire générale



Virginie KLES

Conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de la Guadeloupe, dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. De même, il peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr

ANNEXE DE L'ARRÊTÉ – DCL / BRGE
DU 26 DÉCEMBRE 2019
MODIFIANT L'ARRÊTÉ DCL / BRGE DU 29 AOÛT 2019
N°971-2019-08-29-007
PORTANT INSTITUTION DES BUREAUX DE VOTE
DANS LE DÉPARTEMENT DE LA GUADELOUPE
POUR LA PÉRIODE COURANT
DU 1^{ER} JANVIER 2020 AU 31 DÉCEMBRE 2020,
COMPORTANT 7 PAGES

PREFECTURE DE LA GUADELOUPE

ARRONDISSEMENT..... : POINTE-A-PITRE
 CIRCONSCRIPTION..... : 02 CIRCONSCRIPTION
 COMMUNE..... : 102 - ANSE-BERTRAND
 CANTON..... : 14 - PETIT-CANAL
 NOMBRE DE BUREAUX DE VOTE..... : - 8 -
 BUREAU CENTRALISATEUR..... : **1er Bureau – Groupe scolaire primaire José Moustache**

<u>DESIGNATION ET SIEGE</u>	<u>RESSORT</u>
<p>1er Bureau (Recenseur) Groupe scolaire primaire José Moustache Rue Hégésippe Légitimus Macaille</p>	<p>Electeurs domiciliés dans les rues : Schoelcher, Félix Eboué, Gratien Candace, Egésippe Légitimus (Coté droit).</p>
<p>2ème Bureau Groupe scolaire primaire José Moustache Rue Hégésippe Légitimus Macaille</p>	<p>Electeurs domiciliés dans les rues et sections de : Macaille, Pont Borry, Gerville Réache, Rue Hégésippe Légitimus (coté gauche).</p>
<p>3ème Bureau Ecole Maternelle Adéla DESCHAMPS Rue des Bougainvilliers</p>	<p>Electeurs domiciliés dans les rues : Abbé Grégoire, Commandant Mortenol, Rue de la M.J.C. Chapelle (Cheik Anta Diop).</p>
<p>4ème Bureau Ecole de Campêche Rue Joseph TONI</p>	<p>Electeurs domiciliés dans la section de : Campêche.</p>
<p>5ème Bureau Ecole de Massioux Rue Emile LAFONTAINE</p>	<p>Electeurs domiciliés dans la section de : Massioux</p>
<p>6ème Bureau Ecole de Guéry Rue Olympe PIERROT-BERAL</p>	<p>Electeurs domiciliés dans la section de : Guéry</p>
<p>7ème Bureau Ecole de Guery</p>	<p>Electeurs domiciliés dans la section de : rue Toussaint Louverture, La Croix, L.T.S. la Croix, Cité Lacroix, Montrésor, Moulin Montrésor, Louis Réne Ruillier, Beaufond.</p>
<p>8ème Bureau Ecole de Massioux Rue Emile LAFONTAINE</p>	<p>Electeurs domiciliés dans les rues et sections de : Rue Bertrand MARECHAUX, Rue Bébian, Rue des Grands Carbets, Rue des Icaques, Fonds Roses, Massioux.</p>

1

PREFECTURE DE LA GUADELOUPE

ARRONDISSEMENT..... : BASSE-TERRE
 CIRCONSCRIPTION..... : 04 - CIRCONSCRIPTION
 COMMUNE..... : 105 - **BASSE-TERRE**
 CANTON..... : 06 - BASSE-TERRE 1
 NOMBRE DE BUREAUX DE VOTE.... : 12
 BUREAU CENTRALISATEUR : **1^{er} Bureau - Hôtel de ville - Cours Nolivos**

<u>DESIGNATION ET SIEGE</u>	<u>RESSORT</u>
<p>1er Bureau (Recenseur) Hôtel de Ville - Cours Nolivos</p>	<p>Electeurs domiciliés dans les rues et secteurs de : Allée des Citronniers, allée La Jacinthe, cité Casse(St-Hyacinthe), cité La Jacinthe, cours Nolivos, Hôpital St-Hyacinthe, Hôtel De Ville (cours Nolivos), impasse Alpinia, impasse du Caraïbe Yance, impasse Sainte-Thérèse, Pensionnat de Bouillon, résidence «Les Corsaires», rue Albert Beville, rue Auguste Perrinon, rue Baudot, rue Daniel Beuperthuy, rue Delrieu Prolongée, rue des Corsaires, rue du Cours Nolivos, rue du Dr Joseph Pitat, rue du Dr Colbert Cabre, rue du Père Labat, rue du Père Labat Prolongée, rue Joseph Delrieu, rue Léon Mathis, rue Maurice Fissier, rue Peynier, rue Philippe Dumanoir, rue Schoelcher.</p>
<p>2ème Bureau La CASBT - Rue BEBIAN</p>	<p>Electeurs domiciliés dans les rues et secteurs de : Allée des Hibiscus, Angle rues du Dr Cabre et M.Marie-Claire, Boulevard Maritime, Chemin de la Petite Guinée, Evêché, Place Bébïan, Place de la Liberté, Place du Père Magloire, Place Saint-François, Propriété «Espérance» rue des Allamandas, rue Barbès, rue Bébïan, rue Christophe Collomb, rue de l'Aqueduc, rue de l'Historien Lacour, rue du Cours Nolivos, rue du Dr Cabre, rue du Dr Joseph Pitat, rue Germain Casse, rue l'Herminier, rue Louis Monnerville, rue Maurice Fissier, rue Maurice Marie-Claire, rue Suzanne Melvil Bloncourt, rue Toussaint Louverture.</p>
	<p>Electeurs domiciliés dans les rues et secteurs de : Allée Adolphe Eggiman allée des Avocats, allée des Flamboyants, allée des Frégates, allée des Manguiers, allée des orangers, allée des Sapotilles, Bas du Cmetière, Bobigny, Calebassier, Chemin d'Acery, Chemin des Acacias, Chemin des Cocoyers, Chemin Colibris, Cité Falloge, Cité Sargenton Callart, Ecole Elie Chauffrein, Impasse du Morne Chaulet, Léonard Sénégal, Lotissement Barreau, Lotissement Cocoville, Lotissement Falloge, Morne Chaulet, Morne Mallian, Nouvelle Ville, rue Bobigny, rue Denis Michaux, rue du Chevalier Saint-Gorges, rue Ho Chi Min, rue Jean Batiste Belley, rue Jules Neny, rue Léon Mathis, rue Louisy Mathieu, rue Mallian, rue Mallian Prolongée, rue Thyrsus De Pautrizel, ruelle Adolphe Rollin, ruelle des Mouettes, ruelle des Pélicans ruelle Jules Casgon.</p>

<p>3ème Bureau Ecole maternelle Chevalier Saint-Georges Rue Chevalier Saint-Georges</p>	<p>Electeurs domiciliés dans les rues et secteurs de : Allée des Amandiers, allée des Balisiers, allée des Immortels, allée des Marguerites, Allée des Palmistes, allée des Roses Cayennes, allée des Sang-Dragons, allée des Sucriers, avenue des Pères Dominicains, avenue du Gouverneur Du Lyon, Bologne, Calebassier, Chemin des Colibris, Cité Bologne, Cité HLM Rivière des Pères, HLM Rivière des Pères, Pintade, Pont Calebassier, Route de Bologne, rue Clovis Renaison, rue Elie Chauffrein2, ruelle des Mouettes, Calebassier, Voie Diligenti.</p>
<p>4ème Bureau Ecole primaire - Aimée Rénia Rivière des Pères</p>	<p>Electeurs domiciliés dans les rues et secteurs de : Allée des Tamariniers, allée desTamarins, allée du 27 Mai 1848, Avenue François Mitterrand, Cantine de Rivière des Pères, Cité de la Rivière des Pères, Ecole de la Rivière des Pères, L.E.S de Rivière des Pères, Lotissement Rivière des Pères, Lycée Technique de Rivières des Pères, Passage Arsène Abenaqui, Petite Guinée, Pont de Rivière des Pères, Résidence Albert Nelson, Résidence Les Erythrinaes, Résidence Maracudja, Résidence Rivières des Pères, Rivière des Pères, rue Adolphe Gatine, rue Ame Noël, rue de l'Abbé Casimir Dugoujon, rue du Baron De Cluny, rue du Général Ambert, rue du Général Landrezac, rue Gaston Sarlat, rue Jean Jaurès, rue Jules Billecoq, rue Rene Baptiste, Sylvère Cabrera, Voie jacques Berthelot.</p>
<p>5ème Bureau Ecole primaire - Aimée Rénia Rivière des Pères</p>	<p>Electeurs domiciliés dans les rues et secteurs de : Allée des Cannas, allée des Caramboles, allée des Cerisiers, allée des Cocotiers, allée des Glaieuls, allée des Irpinias, allée des Lauriers, allée des Palmiers, allée des Roses, allée des Zinias, Avenue de Saint-Claude, Avenue Gaston Feuillard, Beauvallon, Chemin de Beauvallon, Chemin de Belost, Chemin de Circonvallation, Circonvallation, Cité Deboisvieux, Cité Grain d'Or, Cité Mont Bazin, Cité Robert Joseph, Jardin Botanique, Les Monts Caraïbes2, Lotissement Mont Bazin, Mont Bazin, Morne A Vaches, r2SIDENCE Gaston Feuillard.</p>
<p>6ème Bureau Ecole primaire - Mélanie Milly Circonvallation</p>	<p>Electeurs domiciliés dans les rues et secteurs de : Résidence Raphael Arnassalon, Résidence La Belle Créole, Résidence Louis Delgrès, Résidence Mont Caraïbes1, Résidence Mont Caraïbes2, rue Alexandre Buffon, rue André Belmont, Rue du 28 Mai 1802, rue du Capitaine Palène, rue du Président Salvador Allendé, rue Gaston Carle, rue Henri Stehle, rue Nelson Mandela, rue Robert Francillette, ruelle Georges Favreau, Saint-Phy</p>
<p>7ème Bureau Ecole primaire - Mélanie Milly Circonvallation</p>	<p>Electeurs domiciliés dans les rues et secteurs de : Allée Capitaine Bebel, allée Tony Bloncourt, Avenue Henri Sidambarom, Avenue Sidambarum, Boulevard du Général De Gaulle, Boulevard Félix Eboué, Cité De Lacroix, Impasse Majoute, Passage des Marches, Pensionnat de Versailles, Résidence «Acomat», Résidence Les Frégates, Rue Lardenoy, rue Ali Tur, rue Amédée Fengarol, rue Campenon, rue de La Manufacture, rue de La République, rue de Saumure, rue du Champ d'Arbaud, rue de Galisbée, rue Gratien Candace, rue Jose Marty, rue Joseph Chatelard, rue Léonard, rue Léonard Prolongée, rue Léthière, rue Maurice Martin.</p>
	<p>Electeurs domiciliés dans les rues et secteurs de : Allée des Cités Unies, allée du Mont Carmel, allée Frantz Fanon, Angle des rues Léthière et Gombaoud-Saintonge, Angle rue Léthière et Saintonge,</p>

8ème Bureau
Ex Collège - Vincent
Campenon
Rue Ali Tur

Arsenal, Atelier des Ponts et Chaussées, Chemin du Petit Canon, Embouchure du Galion, Fort Louis Delgrès, Groupe scolaire du Carmel, Lycée Gerville Réache, Place des Carmes, Ravine Espérance, Résidence «Les Myosotis», Résidence Arsenal, Résidence Cale De L'Espérance, Résidence Saint-Ignace, rue du Capitaine E.Gombaudo-Saintonge, rue Alexandre Isaac, rue Amedée Fengarol, rue Bossant, rue Chambord, rue Charles Houel, rue d'Anglemont, rue de la Mulatresse Solitude, rue Delgrès rue Des Carmes, rue des Iguanes, rue des Orchidées, rue du Commandant Camille Mortenold, rue Dugommier, rue, Emilio Martini, rue Gondrecourt, rue Héglisippe Légitimus, rue Joseph Ignace, rue Lardenoy, rue Léthière, rue Marthe-Rose Toto, rue Martin Luther King, rue Patrice Lumumba, rue Paul Ganot, rue Remy Nainsouta, rue Saint-Ignace, rue Stanis Pierre-Joseph, ruelle Massotto.

9ème Bureau
Ecole primaire - Régina Richard
Le Carmel

Electeurs domiciliés dans les rues et secteurs de : Allée Bengali-Cité S.I.G, allée Cascade, allée des Ajoupas, allée des Anthutiums, allée des Bougainvilliers, allée des Frangipaniers, allée des Fushias, allée des Jasmins allée des Pommes Cannelles, allée des Tulipiers, allée Poinsettia, allée Robert Mavounzy, Avenue de l'Abbé Grégoire, Avenue Lucien Bernier, Avenue Paul Lacavé, Boulevard de la Soufrière, Cité Delacroix, Cité S.I.G-Petit-Paris, Collège Joseph Pitat, Guillard, La Rocade, Le Caraïbe- Petit-Paris, Le Galion, Le Phare-Petit-Paris, Les Ilets- Petit-Paris, Passage des Crotons, Résidence «Serge Balguy», rRésidence La Vigie-Rocade, Rond Point du Galion, rue de Lardenoy, rue des Iguanes, rue Gaston Michineau, rue Victor Hugues, rue Victor Hugues Prolongée, ruelle des Parokas, ruelle du Château d'Eau.

Electeurs domiciliés dans les rues et secteurs de : Allée Bernadette, allée Casimir L'Etang, allée Gaston Bourgeois, allée Gilbert De Chambertrand, allée Henry Descamps, allée Henry Metro, Allée Léon Hennique, allée Léon Robert, allée Léon Trébos, allée Manuella Pioche, allée Poirie De Saint-Auréli, allée Robert Mavounzi, allée Saint-John Perse, Cité d'Accueil, Cité Desmarais, Cité Frantz Fanon, Cité H.L.M-Desmarais, Desmarais, Passage Marcel Lollia Dit Vélo, Place Charles Henri Salin, Résidence Jean Mugerin, Résidence Pierre Turenne, Route de Morin, rue Sony Rupaire.

10ème Bureau
Ecole primaire - Gaston
Michineau
Petit-Paris

Electeurs domiciliés dans les rues et secteurs de : Allée Cécilia, allée Célia, allée des Arawaks, allée des Caraïbes, allée des Tainos, allée Germaine, allée Lucienne, allée Martha, allée Oruno Lara, allée Roger Fortune, Avenue Paul Lacavé, Cité Nélon, Cité Petit-Paris, Lotissement Authe1, Lotissement Authe2, Lotissement de la Rocade, Lotissement Evuort, Lotissement Minatchy, Petit-Paris, Résidence «Les Anacardiens», Résidence «Les Fougasses», Résidence Desmarais.

Electeurs domiciliés dans les secteurs de : Allée Bernadette, allée Casimir L'Etang, allée Gaston Bourgeois, allée Gilbert De Chambertrand, allée Henry Descamps, allée Henry Metro, Allée Léon Hennique, allée Léon Robert, allée

4

<p>11ème Bureau Ecole primaire - Gaston Michineau Petit-Paris</p>	<p>Léon Trébos, allée Manuella Pioche, allée Poirie De Saint-Aurélé, allée Robert Mavounzi, allée Saint-John Perse, Cité d'Acceuil, Cité Desmarais, Cité Frantz Fanon, Cité H.L.M-Desmarais, Desmarais, Passage Marcel Lollia Dit Vélo, Place Charles Henri Salin, Résidence Jean Mugerin, Résidence Pierre Turenne, Route de Morin, rue Sony Rupaire.</p>
<p>12ème Bureau Ecole primaire Gaston Michineau Petit-Paris</p>	<p>Electeurs domiciliés dans les secteurs de : Allée Cécilia, allée Célia, allée des Arawaks, allée des Caraïbes, allée des Tainos, allée Germaine, allée Lucienne, allée Martha, allée Oruno Lara, allée Roger Fortune, Avenue Paul Lacavé, Cité Nélon, Cité Petit-Paris, Lotissement Authe1, Lotissement Authe2, Lotissement de la Rocade, Lotissement Evuort, Lotissement Minatchy, Petit-Paris, Résidence «Les Anacardiens», Résidence «Les Fougasses», Résidence Desmarais.</p>

PREFECTURE DE LA GUADELOUPE

ARRONDISSEMENT..... : POINTE-A-PITRE

CIRCONSCRIPTION..... : 02 - CIRCONSCRIPTION

COMMUNE..... : 110 - **DESIRADE (LA)**

CANTON..... : 16 - SAINT-FRANCOIS

NOMBRE DE BUREAUX DE VOTE.... : - 3 -

BUREAU CENTRALISATEUR : **1er Bureau – Salle des fêtes du bourg**

<u>DESIGNATION ET SIEGE</u>	<u>RESSORT</u>
<p>1er Bureau (Recenseur) Salle des fêtes du bourg</p>	<p>Electeurs domiciliés dans les secteurs de : Bourg, Désert, Les Sables, Galets.</p>
<p>2ème Bureau Maison des Associations du Souffleur Le Souffleur</p>	<p>Electeurs domiciliés dans le secteur de : Souffleur.</p>
<p>3ème Bureau Salle des fêtes de Baie-Mahault Chemin de l'Anse Caraïbe Baie-Mahault</p>	<p>Electeurs domiciliés dans le secteur de : Baie-Mahault.</p>

PREFECTURE DE LA GUADELOUPE

ARRONDISSEMENT..... : BASSE-TERRE
 CIRCONSCRIPTION..... : 04 - 4ème CIRCONSCRIPTION
 COMMUNE..... : 109 - GOURBEYRE
 CANTON..... : 20 - TROIS-RIVIERES
 NOMBRE DE BUREAUX DE VOTE.... : - 6 -
 BUREAU CENTRALISATEUR..... : **1er Bureau - Hôtel de ville (Bourg)**

<u>DESIGNATION ET SIEGE</u>	<u>RESSORT</u>
1er Bureau (Recenseur) Hôtel de ville (Bourg)	Electeurs domiciliés dans les secteurs de : Sections Bourg, Palmiste.
2ème Bureau Salle des fêtes (Bourg)	Electeurs domiciliés dans les secteurs de : Grande Savane, Valkanaers, Dos-d'ane.
3ème Bureau Salle de l'Intrépide (Saint-Charles)	Electeurs domiciliés dans les secteurs de : Saint-Charles désiré, Cité l'allemand.
4ème Bureau Ecole maternelle Euloge Noglote (Blanchet)	Electeurs domiciliés dans le secteur de : Rivière-Sens.
5ème Bureau Ecole Primaire Euloge Noglote (Blanchet)	Electeurs domiciliés dans les secteurs de : Galéan, Blanchet, Bisdary.
6ème Bureau Ecole de dolé (Dolé)	Electeurs domiciliés dans les secteurs de : Dolé, Gros Morne Dolé, Champfleury.